

MD

CHG 3DS

Diplôme d'études spécialisées en chirurgie



Gestion du programme

CHIR Département de chirurgie

Responsable académique : Roger Detry

Contact : Secrétariat du département de chirurgie

Tél. 02 764 14 00

E-mail detry@chir.ucl.ac.be

Commission d'enseignement

Président : R. Detry

Membres : ASTARCI Parla, BUCHE Michel, COLLARD Jean-Marie, DE CANNIERE Louis, DE MEYER Martine, DE VILLE DE GOYET Jean, EL KHOURY Gébrine, EUCHER Philippe, FUNKEN Jean-Christophe, GIANELLO Pierre, GIGOT Jean-François, KARTHEUSER Alex, LERUT Jan, LOUAGIE Yves, MALAISE Jacques, MICHEL Luc, MOURAD Michel, NOIRHOMME Philippe, PONCELET Alain, REDING Raymond, ROSIERE Alain, RUBAY Jean, SCHOEVAERDTS Jean-Claude, SQUIFFLET Jean-Paul, VERHELST Robert. Un représentant des MACCS.

Membres invités : les maîtres de stage affiliés au réseau UCL.

Conditions d'admission

Résultats académiques, activité de recherche, cote de stage de troisième doctorat, examen écrit sur l'anatomie, entrevue.

Demande d'admission

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique.

Structure générale du programme

Six années de stages à temps plein effectués dans des services et sous la direction de maîtres de stage agréés par la Commission.

Première partie

Trois années de formation comprenant :

- Un enseignement théorique : 90 heures
- Une formation clinique encadrée : 30 heures.

Deuxième partie

Trois années de formation comprenant :

- Des séminaires : 150 heures
- Une formation clinique encadrée : 90 heures.

Contenu du programme

Première partie

CHG3260

Indications opératoires et techniques chirurgicales, y compris la pathologie générale, l'anesthésie loco-régionale et générale, la réanimation et la traumatologie[45h+30h]

Michel Buche, Roger Detry, Pierre Gianello, Jan Lerut, Yves Louagie, Luc Michel, Philippe Noirhomme, Pascal Poilvache, Jean-Jacques Rombouts, Jean Rubay, Jean-Paul Squifflet, Robert Verhelst

En outre, 45 heures de cours magistraux et 30 heures de démonstrations cliniques à choisir en anesthésiologie, en chirurgie plastique, en microchirurgie, en chirurgie orthopédique ou en urologie.

Deuxième partie

CHG3100

Séminaire de chirurgie thoracique et vasculaire[30h]

Michel Buche, Yves Louagie, Philippe Noirhomme, Robert Verhelst

CHG3150

Séminaire de chirurgie digestive et pédiatrique[60h]

Roger Detry, Jean-François Gigot, Alex Kartheuser, Jan Lerut, Luc Michel,

<u>CHG3270</u>	Séminaire de transplantation d'organes[30h]	Raymond Reding Jan Lerut, Michel Mourad, Raymond Reding, Jean-Paul Squifflet
<u>CHG3330</u>	Séminaire interdisciplinaire de chirurgie vasculaire et thoracique[15h]	Michel Buche, Philippe Noirhomme, Robert Verhelst
<u>CHG3290</u>	Séminaire interdisciplinaire de chirurgie digestive et pédiatrique[15h]	Jean-Marie Collard, Roger Detry, Jean-François Gigot, Alex Kartheuser, Raymond Reding
<u>CHG3300</u>	Démonstrations cliniques de chirurgie digestive et générale[30h]	Jean-Marie Collard, Roger Detry, Jean-François Gigot, Alex Kartheuser, Jan Lerut, Luc Michel
<u>CHG3310</u>	Démonstrations cliniques de chirurgie de transplantation d'organes[30h]	Jan Lerut, Michel Mourad, Raymond Reding, Jean-Paul Squifflet
<u>CHG3320</u>	Démonstrations cliniques de chirurgie vasculaire et thoracique[30h]	Michel Buche, Philippe Noirhomme, Alain Poncelet, Jean Rubay, Robert Verhelst

Évaluation

Une évaluation continue est assurée par le maître de stage et transmise au président de la commission sur le formulaire prévu. Une évaluation annuelle est faite par la commission sur base de ce formulaire et de la participation effective à l'enseignement. Des concours fédéraux sont organisés pour le Ministère de la santé publique par le Concilium chirurgicum belgicum, en 2e et 6e année (épreuve finale) de formation.

En application de l'arrêté royal du 16 mars 1999, le candidat reçoit, au terme des deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique.

L'inscription à l'épreuve finale n'est autorisée que pour autant que le candidat puisse faire état de deux publications en rapport avec la spécialité.

Après avoir rempli toutes les conditions exigées par la Commission d'enseignement de chirurgie, le candidat pourra recevoir le titre de *diplômé d'études spécialisées en chirurgie*.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par l'INAMI.